

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 67 (1987)
Heft: 3

Artikel: L'industrie pharmaceutique française face à la concurrence internationale
Autor: Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, Paris
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'industrie pharmaceutique française face à la concurrence internationale *

Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique, Paris

L'industrie pharmaceutique est un secteur de pointe de l'économie française. Elle se trouve placée dans un contexte de très vive concurrence internationale où la capacité à consentir un effort considérable de recherche et d'investissement constitue un élément déterminant du succès.

Les dirigeants et responsables de ce secteur sont avant tout des industriels confrontés à des responsabilités de chefs d'entreprise et à l'impérieuse nécessité de prendre des risques à long terme.

Par ailleurs, le médicament est avant tout un bien industriel soumis à des conditions économiques et techniques d'élaboration et de production extrêmement rigoureuses. C'est donc avec une vision industrielle mondiale qu'il convient d'appréhender les problèmes propres à ce secteur.

Le paysage industriel

Le paysage industriel pharmaceutique a fortement évolué entre le début des années 1950, période à laquelle on dénombrait 1 960 entreprises et 1986, où l'on ne retrouve plus que 338 entreprises dont 15 annexes d'officines. Si l'on tient compte des groupes détenant des participations dans plusieurs entreprises, ce chiffre est à ramener à 200. On est donc passé pour des raisons à la fois réglementaires — ordonnance de

février 1959, introduction de l'AMM en 1978 — et économiques — ouverture de l'industrie pharmaceutique sur le monde et plus particulièrement l'Europe — d'un fourmillement d'entreprises d'origine familiale à une structure économique avec prévalence d'entreprises largement internationalisées et intégrées dans des groupes diversifiés ce qui pour autant ne fait pas de l'industrie pharmaceutique un secteur concentré.

En effet, en 1985, les cinq premières entreprises réalisent 15 % du chiffre d'affaires total et les cinq premiers groupes 31,2 % avec 34 entreprises.

Cette évolution, marquée par des concentrations et des regroupements, est l'une des caractéristiques de l'**internationalisation de l'industrie pharmaceutique**, avec le développement des échanges internationaux de spécialités ou de principes actifs et celui des implantations françaises à l'étranger ou étrangères en France. En 1984, parmi les entreprises pharmaceutiques installées en France, celles à filiales ou à participations étrangères réalisent 49,3 % du chiffre d'affaires des spécialités pharmaceutiques et occupent 44,8 % de l'effectif.

La France n'est pas dans une situation unique, puisqu'en 1982 le marché officinal des spécialités pharmaceutiques, c'est-à-dire vendues au public par un pharmacien dans la CEE (à l'exclusion du Danemark), se répartissait, en fonction de la nationalité des firmes, de la façon suivante :

Firmes américaines:	23,7 %
Firmes allemandes :	21,4 %
Firmes françaises :	20,1 %
Firmes suisses :	10,2 %
Firmes anglaises :	9,4 %

En 1985, l'industrie pharmaceutique employait **69 870 personnes** dont 59 980 directement impliquées aux activités relatives aux spécialités pharmaceutiques à usage humain. Si l'évolution quantitative de l'emploi dans les quinze dernières années a été peu marquée (création de 600 emplois en moyenne chaque année), par contre des modifications qualitatives importantes sont venues, liées aux mutations technologiques. La tendance est à une évolution vers **des emplois de plus en plus qualifiés**, et ce, aussi bien au niveau des postes de fabrication et d'exécution, dont la part dans les emplois diminue

Concentration du chiffre d'affaires (1) en tenant compte des groupes (2)

	Nombre d'entreprises	% de C.A.		Nombre d'entreprises	% de C.A.		
		1970					
		1985	1985				
Les 5 prem. groupes	20	28,6	34	31,2			
Les 10 prem. groupes	30	39,1	48	42,8			
Les 20 prem. groupes	57	55,0	72	58,9			
Les 50 prem. groupes	106	78,7	130	83,9			
Les 75 prem. groupes	138	87,8	174	93,8			
Les 100 prem. groupes	165	92,4	211	97,7			

(1) C.A. en spécialités pour la médecine humaine.

(2) Groupes connus fin de l'année suivante.

Source : SNIP enquêtes annuelles d'entreprises.

* Cet article est issu d'extraits de deux brochures que nous a adressées le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique, à savoir :

• *Le programme de l'industrie pharmaceutique. Une chance pour la France. Novembre 1985. Éditée par le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique, 88, rue de la Faisanderie, 75116 Paris. Tél. : 45.03.21.01.*

• *L'industrie pharmaceutique en France. Mars 1987. Mensuel « Économie-Géographie », n° 243, publié par l'Institut de l'Entreprise, 6, rue Clément-Marot, 75008 Paris. Tél. : 47.23.90.75.*

avec l'utilisation des machines de plus en plus automatisées, que dans les secteurs commerciaux, de l'informatique ou de la recherche.

La localisation actuelle des emplois reste caractérisée par l'implantation originelle des laboratoires qui se sont développés d'abord dans la **région parisienne (50 % des effectifs)** et dans la région lyonnaise (10 %). La région Centre (11 % des effectifs) a par contre bénéficié du mouvement de décentralisation lié à la vague d'industrialisation des années 1960-1970, ainsi qu'à un degré moindre les régions Aquitaine, Auvergne et Pyrénées.

La recherche

Le secteur de la recherche et du développement occupe 8 656 personnes dont 2 716 sont des chercheurs au sens strict, ce qui représente une augmentation de 12,3 % par rapport à 1983. Les dépenses recherche et développement s'élevaient en 1984 à 5 101 millions de francs (source Direction Générale de la Recherche et de la Technologie). Elles représentent 12,3 % du chiffre d'affaires des entreprises et se répartissent comme suit :

- Recherche fondamentale : 9,1 %.
- Recherche appliquée : 48,4 %.
- Développement : 42,5 %.

Si la recherche est l'une des clefs importantes de la compétitivité économique de l'industrie pharmaceutique, elle nécessite également que les entreprises puissent dégager des marges satisfaisantes. En effet, **en France, les firmes pharmaceutiques financent 83,2 % de la recherche pharmaceutique**, les financements publics ne

7. Localisation de l'industrie pharmaceutique en 1985 (1)

	Effectif total du secteur	(%)	Nombre d'établissements	(%)
Région parisienne	34 887	49,9	365	49,3
Centre	7 788	11,1	52	7,0
Rhône-Alpes	7 166	10,3	58	7,8
Aquitaine	3 179	4,5	35	4,7
Haute-Normandie	2 247	3,2	18	2,4
Midi-Pyrénées	2 104	3,0	24	3,2
Bourgogne	1 931	2,8	16	2,2
Auvergne	1 767	2,5	23	3,1
Picardie	1 277	1,8	8	1,1
Basse-Normandie	1 178	1,7	10	1,4
Alsace	1 099	1,6	14	1,9
Champagne-Ardenne	955	1,4	8	1,1
Nord-Pas-de-Calais	869	1,2	18	2,4
Provence-Côte d'Azur	871	1,2	27	3,6
Pays de Loire	708	1,0	18	2,4
Lorraine	535	0,8	13	1,8
Bretagne	273	0,4	11	1,5
Limousin	253	0,4	5	0,7
Languedoc-Roussillon	174	0,2	8	1,1
Poitou-Charentes	179	0,3	3	0,4
Franche-Comté	45	0,1	1	0,1
Total France	69 485	99,4	735	99,3
Monaco	385	0,6	5	0,7
Total général	69 870 (2)	100,0	740	100,0

(1) Non compris les centres de recherche, juridiquement distincts des centres de production.

(2) Dont 59 980 personnes directement affectées à la production et à la commercialisation des spécialités pharmaceutiques à usage humain.

Source : *SNIP enquêtes annuelles obligatoires*.

représentant que 0,5 % contre 51,9 % dans la recherche aéronautique, le solde étant constitué de financement de sociétés mères étrangères au profit de leurs filiales en France. Cela signifie qu'une fois découvert et mis au point, le médicament puisse bénéficier d'un prix déterminé de façon équitable. Or, d'après un rapport destiné aux Communautés Européennes, le prix des médica-

ments variait dans la C.E.E. de l'indice 67 en France à l'indice 172 en R.F.A., l'indice 100 étant celui de la moyenne des prix dans la C.E.E.

Cette différence sensible dans le niveau des prix se retrouvait dans le **niveau de rentabilité** des firmes pharmaceutiques suivant leur localisation. Le résultat net après impôt s'établissait

Effort de recherche-développement des principaux secteurs industriels (Dépenses de R. & D. par rapport au chiffre d'affaires)

Branches d'activité économique	1975		1980		1984	
	(%)	rang	(%)	rang	(%)	rang
Construction aéronautique	22,3	1	18,8	1	17,8	1
Matériel électronique	12,7	2	13,5	2	14,2	2
Industrie pharmaceutique	9,5	3	10,9	3	12,3	3
Matériel de traitement de l'information	8,0	4	6,5	4	5,1	5
Industrie chimique	3,7	8	3,3	9	3,8	8
Matériel électrique	3,5	9	2,9	10	3,4	9
Construction automobile	2,5	11	2,9	10	3,4	10
Construction mécanique	2,8	10	2,3	12	3,3	12
Énergie	1,0	20	0,9	20	1,0	19
Ensemble des branches	3,3		3,2		3,6	

Source : *DGRT*.

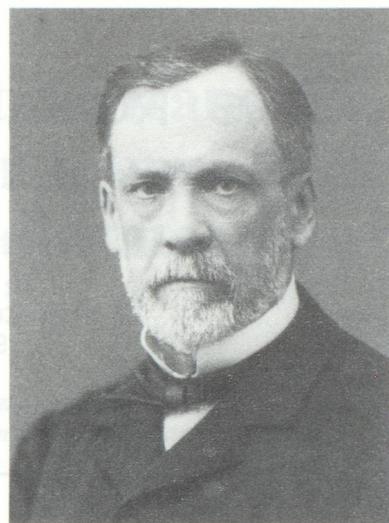
Les dépenses de recherche initiées par l'Industrie Pharmaceutique représentent 6,9 % de l'ensemble des dépenses de recherche de l'industrie française.

ainsi à 1,9 % pour les firmes implantées en France (1985), 3,7 % au Japon (1985), 4,3 % en Allemagne (1981), 4,4 % en Italie (1984), 8,0 % en Grande-Bretagne (1984-1985), 10,8 % aux États-Unis (1982).

Du fait d'une rentabilité insuffisante et donc de moyens financiers limités, l'industrie pharmaceutique française, qui était le deuxième découvreur mondial de médicaments dans les années 1960, a vu sa position décliner, passant au **septième rang dans l'innovation pharmaceutique**. Pendant la période 1975-1984, l'ensemble des entreprises pharmaceutiques a commercialisé au niveau mondial 508 produits, dont 180 dans au moins quatre pays différents. Sur ces 180 produits, 69 étaient d'origine américaine, 20 allemande, 16 suisse, 16 belge, 14 japonaise, 13 anglaise et 12 française. La contribution de l'industrie pharmaceutique française reste importante dans les domaines des affections mentales, des thérapeutiques cardio-vasculaires, des antibiotiques et des vaccins.

Cette compétitivité réduite de l'industrie pharmaceutique française s'explique par l'application très stricte de la **réglementation économique applicable aux prix des spécialités remboursables**. En quinze ans, les prix des produits pharmaceutiques ont augmenté deux fois moins vite que l'inflation. Comparés aux autres produits industriels (les produits manufacturés du secteur privé), les prix des spécialités remboursables ont évolué à un rythme réduit de moitié : de 1980 à 1986, + 26 % pour les spécialités remboursables, + 60 % pour les produits manufacturés du secteur privé, d'après les indices de prix I.N.S.E.E.

Le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique (S.N.I.P.), dans un



« Prenez intérêt à ces demeures sacrées, demandez qu'on les multiplie. Ce sont les temples de l'avenir ». Louis Pasteur 1868.

Fondé en juin 1887, grâce à une souscription internationale, l'Institut Pasteur, reconnu d'utilité publique par le Président de la République, Jules Grévy, est d'après les textes adoptés un établissement scientifique autonome, doté de la personnalité civile, à la fois dispensaire pour le traitement de la rage, centre de recherche pour les maladies infectieuses et centre d'enseignement.

Depuis sa fondation, huit de ses chercheurs ont reçu un prix Nobel pour leurs recherches en immunologie, maladies infectieuses ou biologie moléculaire. Actuellement, l'Institut Pasteur emploie plus de 2 000 personnes, dont 500 chercheurs permanents et environ autant de scientifiques venant chaque année le visiter ; son budget pour l'année 1987 est de 500 millions de FF H.T.

Avec ses 9 départements : bactériologie et mycologie, écologie, virologie, immunologie, biochimie et génétique moléculaire, biotechnologies, biologie moléculaire, physiopathologie expérimentale, médecine, l'Institut Pasteur est plus que jamais un « temple de l'avenir ».

rapport remis fin 1985 aux Pouvoirs Publics, a formulé diverses propositions afin de permettre à l'industrie pharmaceutique française non seulement de conserver sa place actuelle dans le commerce international du médicament

mais d'en occuper le troisième rang d'ici la fin du siècle. Quelles sont-elles ?

Tout d'abord bien sûr de « réinventer les liens qui unissent l'industrie pharmaceutique à la Sécurité Sociale depuis la création de cette dernière ». Des hypothèses ont été émises dont une, à laquelle l'industrie pharmaceutique accorde sa préférence, porte sur « la suppression du lien mécanique entre prix de vente et remboursement au moyen de l'institution d'un tarif d'intervention forfaitaire de la Sécurité sociale ; l'instauration d'une liberté totale de détermination et d'évolution des prix des médicaments ».

D'autres propositions portent entre autres sur « l'adaptation des procédures d'octroi de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments, la suppression du contrôle préalable de l'information médicale et la suppression de la taxe sur la publicité pharmaceutique ».

En conclusion de ce rapport le S.N.I.P. précise que « l'application de ces orientations mettra l'industrie en mesure de soutenir la concurrence internationale et de consentir les investissements nécessaires pour préparer son avenir ».

Prestations de l'assurance-maladie

	Ensemble des régimes		Régime général	
	(millions de F)	(%)	(millions de F)	(%)
Honoraires privés (Médecins et Dentistes)	48 071	16,3	38 499	16,6
Versements Établissements d'Hospitalisation	153 914	52,3	119 910	51,8
Prescriptions	63 455	21,6	48 128	20,8
dont Pharmacie	41 346	14,0	30 914	13,3
Autres prestations	10 575	3,7	7 867	3,4
Total des soins de santé	276 197	93,8	214 404	92,6
Prestations en espèces (Indemnités journalières)	18 176	6,2	17 188	7,4
Total général maladie	294 372	100,0	231 592	100,0

Source : CNAMTS.